

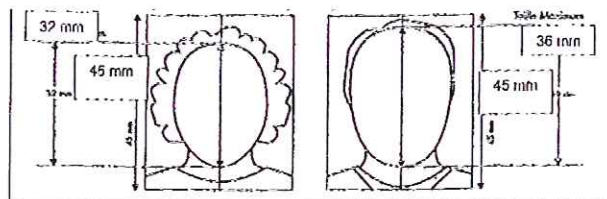
# CARTE NATIONALE D'IDENTITE

## PREMIERE DEMANDE OU EN CAS DE PERTE/VOL

Vous ne possédez ni carte nationale d'identité ni passeport	Vous ne possédez pas de carte d'identité mais vous avez un <b><u>passeport sécurisé</u></b>	Vous ne possédez pas de carte nationale d'identité mais vous possédez un <b><u>passeport non sécurisé</u></b> périmé depuis moins de 5 ans.
<b>Pièces requises</b>		
Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »
<b><u>1 photographie d'identité (1)</u></b> Conseils à respecter voir ci-dessous	<b><u>1 photographie d'identité (1)</u></b> Conseils à respecter voir ci-dessous	<b><u>1 photographie d'identité (1)</u></b> Conseils à respecter voir ci-dessous
Un <b><u>justificatif de domicile</u></b> – 3 mois (2)	Un <b><u>justificatif de domicile</u></b> – 3 mois (2)	Un <b><u>justificatif de domicile</u></b> – 3 mois (2)
Un <b><u>justificatif de l'autorité parentale</u></b> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un <b><u>justificatif de l'autorité parentale</u></b> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un <b><u>justificatif de l'autorité parentale</u></b> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin
Un <b><u>justificatif d'état civil</u></b> du demandeur : extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage	Le passeport sécurisé dont le demandeur est déjà titulaire	Un <b><u>justificatif d'état civil</u></b> du demandeur : extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage
Un <b><u>justificatif de la nationalité</u></b> si le justificatif d'état civil ne suffit pas		
Déclaration de perte/ vol, le cas échéant	Déclaration de perte/ vol, le cas échéant	Déclaration de perte/ vol, le cas échéant
Perte ou de Vol : <b><u>Timbre fiscal dématérialisé 25 euros</u></b>	Perte ou de Vol : <b><u>Timbre fiscal dématérialisé 25 euros</u></b>	Perte ou de Vol : <b><u>Timbre fiscal dématérialisé 25 euros</u></b>

### (1) Détails des photos :

- Récentes (de moins de 6 mois) différentes de celles du passeport
- Sur fond clair (gris ou bleu) mais pas blanc
- Ne pas avoir de mèche devant les yeux, ni sur le front
- Ne pas sourire, ne pas ouvrir la bouche, visage neutre
- 35 mm de large et 45 mm de haut (le visage doit être compris entre 32 et 36 mm, du haut des cheveux au menton)
- Le regard bien fixe sur l'objectif
- Pas de lunettes, tête nue, pas d'accessoires
- Pas de trace sur le papier glacé
- Ne pas découper les photos



### (2) Justificatif de domicile :

- récent (de moins de 3 mois) tels que facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- pour les mineurs : justificatif au nom des deux parents
- pour les personnes hébergées : copie de la CNI + attestation de l'hébergeant

**VALIDITÉ : Personnes majeures : 15 ans – Personnes mineures : 10 ans**

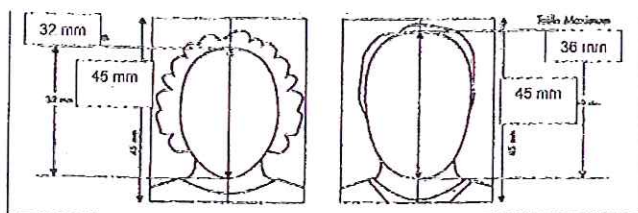
**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ UN NOUVEAU RDV SERA NECESSAIRE**

# CARTE NATIONALE D'IDENTITE

RENOUVELLEMENT		
Vous possédez une carte nationale d'identité périmée depuis moins de 5 ans	Vous possédez une carte nationale d'identité (cartonnée) périmée depuis moins de 5 ans mais vous avez un <u>passport sécurisé</u>	Vous possédez une carte nationale d'identité cartonnée périmée depuis + de 5 ans mais vous possédez un <u>passport non sécurisé</u> périmé depuis moins de 5 ans.
Pièces requises		
Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »	Remplir le formulaire en ligne <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> « réaliser une pré-demande »
<u>1 photographie d'identité</u> (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	<u>1 photographie d'identité</u> (1) Conseils à respecter voir ci-dessous	<u>1 photographie d'identité</u> (1) Conseils à respecter voir ci-dessous
Un <u>justificatif de domicile</u> – 3 mois (2)	Un <u>justificatif de domicile</u> – 3 mois (2)	Un <u>justificatif de domicile</u> – 3 mois (2)
Un <u>justificatif de l'autorité parentale</u> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un <u>justificatif de l'autorité parentale</u> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin	Un <u>justificatif de l'autorité parentale</u> pour les mineurs CNI des parents + jugement si besoin
<u>L'ancien titre</u> à renouveler	L'ancienne carte d'identité cartonnée et le <u>passport sécurisé</u> dont le demandeur est déjà titulaire	Un <u>justificatif d'état civil</u> du demandeur extrait d'acte de naissance comportant la filiation, datant de – 3 mois ou, à défaut, copie intégrale d'acte de mariage

## (1) Détails des photos :

- Récentes (de moins de 6 mois) différentes de celles du passeport
- Sur fond clair (gris ou bleu) mais pas blanc
- Ne pas avoir de mèche devant les yeux, ni sur le front
- Ne pas sourire, ne pas ouvrir la bouche, visage neutre
- 35 mm de large et 45 mm de haut (le visage doit être compris entre 32 et 36 mm, du haut des cheveux au menton)
- Le regard bien fixe sur l'objectif
- Pas de lunettes, tête nue, pas d'accessoires
- Pas de trace sur le papier glacé
- Ne pas découper les photos



## (2) Justificatif de domicile :

- récent (de moins de 3 mois) tels que facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile) ou avis d'imposition ou certificat de non-imposition,
- pour les mineurs : justificatif au nom des deux parents
- pour les personnes hébergées : copie de la CNI + attestation de l'hébergeant

**VALIDITÉ : Personnes majeures : 15 ans – Personnes mineures : 10 ans**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ  
UN NOUVEAU RDV SERA NECESSAIRE**